



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 18 DECEMBRE 2024
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2024-198

**OBJET : Participation de l'Etablissement Public Paris Est Marne & Bois au Fonds de Solidarité
Habitat (FSH) du Conseil Départemental du Val-de-Marne pour l'année 2024**

Membres en exercice	90
Présents titulaires	56
Ne prend pas part au vote	1
Représentés	24
Absents	10

Votants	80
Abstention	0
Suffrages exprimés	79
Pour	79
Contre	0

Présents :

Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Marie-Laurence BEYOT, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Florence CROCHETON-BOYER, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Aurélia GIRARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Bénédicte MARETHEU, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Karine PEREZ, Germain ROESCH, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Julien WEIL.

Représentés :

Jacqueline BENHAMED représentée par Yann VIGUIE, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Eveline BESNARD représentée par Florence CROCHETON-BOYER, Valérie BIGAGLI représentée par Bénédicte MARETHEU, Jean-Luc CADEDDU représenté par Thierry BARNOYER, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Geneviève CARPE représentée par Philippe DUBUS, Gilles CARREZ représenté par Thomas BERRUEZO, Pierre CHARDON représenté par Éric BENSOUSSAN, Véronique CHEVILLARD représentée par Rodolphe CAMBRESY, Jean-Paul DAVID représenté par Jacques J.P. MARTIN, Carole DRAI représentée par Germain ROESCH, Téo FAURE représenté par Delphine FENASSE, Dorine FUMEE représentée par Jacques Alain BENISTI, Benoît GAILHAC représenté par Aurélia GIRARD, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent LAFON représenté par Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Anne KLOPP, Céline MARTIN représentée par Pierre LEBEAU, Pierre MIROUDOT représenté par Pascal TURANO, Samuel MULLER représenté par Sylvie CHARDIN, Christel ROYER représentée par Florence HOUDOT, Céline VERCELLONI représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Annick VOISIN représentée par Brigitte GAUVAIN.

Absents :

Caroline ADOMO, Agnès CARPENTIER, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Philippe PEREIRA, Florentine RAFFARD.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20241220-DC2024-198-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

OBJET : Participation du Territoire au Fonds de Solidarité Habitat (FSH) du Conseil Départemental du Val de Marne pour l'année 2024

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3221-12-1 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le décret n° 2005-212 du 2 mars 2005 relatif au Fonds de Solidarité Logement ;

VU le règlement intérieur du Fonds de Solidarité Habitat adopté en assemblée Conseil Départemental du Val de Marne le 16 décembre 2019 ;

VU la délibération 17-123 du 18 décembre 2017 du conseil de territoire déclarant d'intérêt territorial au titre de l'action sociale la participation financière du territoire au Fonds de Solidarité Habitat du Département ;

CONSIDERANT les aides du Fonds de Solidarité Habitat aux communes membres du Territoire Paris Est Marne & Bois ;

CONSIDERANT la nécessité d'abonder ce fonds départemental d'aide à l'accès et au maintien au logement ainsi qu'au paiement des impayés liés aux factures d'énergie et d'eau potable ;

CONSIDERANT qu'en 2023, 3 327 dossiers de demande de ménages du Territoire ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de 1 018 851.03 euros ;

CONSIDERANT le nombre d'habitants à 520 156 sur le Territoire (population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2024) ;

VU le budget de l'exercice 2024 ;

VU l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville du 11 décembre décembre 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE la participation du Territoire au Fonds de Solidarité Habitat (FSH) du Conseil Départemental du Val de Marne au titre de l'année 2024, d'un montant de 78 023.40 euros.

ARTICLE 2 :

PRECISE que cette dépense sera imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2024.

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

O. Capitanio

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

20 DEC. 2024

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20241220-DC2024-198-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024